

AFFAIRE N° 4. - Approbation d'une dépense de 32.400 Frs pour l'installation d'un poste téléphonique à l'école des garçons de la Bretagne (32 Rivière des Pluies)

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'installation d'un poste téléphonique à l'école des garçons de la Bretagne (32 RIVIERE des PLUIES).

Cette dépense dont le montant s'élève à 32.400 frs sera imputée sur les crédits du chapitre 664 du budget primitif de 1965./.

Approuvé,

Adopté à l'unanimité.

H. Denis, le 17 Janvier 1966,
Maire, Préfet,
Le Secrétaire Général,
Pierre J. Cluchard.